



Ambassade des Etats-Unis d'Amérique
Riviera Golf
01 BP 1712
Abidjan 01, Côte d'Ivoire



Communiqué de Presse

Contact: Folli TEKO
Bureau: 2249 4599
Portable: 0672 1207
Email: tekofx@state.gov

La garde côtière américaine lève les restrictions de sûreté sur les navires partant des installations portuaires d'Abidjan pour les États-Unis

L'Ambassade des États-Unis à Abidjan a annoncé le 22 février dernier la levée des restrictions de sûreté sur les navires en partance pour les États-Unis depuis le terminal à conteneurs d'Abidjan et le chantier de réparation navale Carena. La décision, qui fait suite à une visite annuelle des deux ports pour veiller à la sécurité et à la sûreté du système international de transport maritime, marque une avancée importante pour les relations commerciales entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis et permettra de réduire les coûts, accroître l'efficacité et réduire les retards lorsque les navires arrivent aux États-Unis et dans les ports étrangers.

Depuis 2011, la garde côtière des États-Unis a demandé que tous les navires pratiquant le commerce international qui visitent la Côte d'Ivoire avant de partir vers les États-Unis augmentent la sûreté de leurs navires en visitant les ports ivoiriens. En réduisant les temps d'attente au port d'Abidjan pour les navires commerciaux, l'Ambassade des États-Unis a bon espoir que les relations commerciales bilatérales entre les États-Unis et la Côte vont s'accroître et devenir plus efficaces.

Au cours des sept dernières années, l'Ambassade des États-Unis et la garde côtière des États-Unis ont travaillé en étroite collaboration avec la Direction Générale des Affaires Maritimes et Portuaires (DGAMP), autorité désignée pour la mise en œuvre du Code ISPS en Côte d'Ivoire, afin d'améliorer la sûreté de manière significative. À la suite d'une récente évaluation de la sûreté, la garde côtière des États-Unis a annoncé que le terminal à conteneurs d'Abidjan et le chantier de réparation navale Carena sont conformes aux normes internationales de sûreté des installations portuaires.

La garde côtière des États-Unis va poursuivre sa relation positive et mutuellement bénéfique avec la DGAMP en vue de renforcer la sûreté maritime mondiale et de travailler avec d'autres installations portuaires ivoiriennes afin d'améliorer la sûreté du commerce entre les États-Unis et la Côte d'Ivoire. L'année dernière, la garde côtière américaine a fourni une assistance technique à des officiers de la DGAMP et à plusieurs responsables de la sûreté des ports d'Abidjan et de San Pedro afin de développer une approche systématique pour évaluer l'efficacité des procédures physiques et administratives de sûreté dans les terminaux ivoiriens. Plus tard en octobre 2017, la garde côtière des États-Unis a reçu une délégation de six responsables ivoiriens pour une visite d'échange d'informations sur la sûreté des ports à Washington, D.C. et à Portland, dans l'Oregon. Cette visite a donné l'occasion aux deux parties d'examiner les défis actuels en matière de sûreté maritime mondiale et de travailler dans le sens de développer des solutions efficaces et efficientes.

Tel: 22 49 40 00/43 09 **FAX:** 22 49 42 19 **Email:** AbidjanPAS@state.gov
Site Internet : <https://ci.usembassy.gov/blog/> **Facebook :** www.facebook.com/US-Embassy-Abidjan
Twitter : @USEmbAbidjan

Les mesures de sûreté maritime internationales sont régies par le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, dit Code ISPS, qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004 pour réduire la probabilité d'une attaque terroriste sur un navire ou dans un port. À travers les efforts conjoints du Ministère du transport, agissant, par l'intermédiaire de la DGAMP et du gouvernement américain, la sûreté accrue dans les ports contribue à la croissance économique de la Côte d'Ivoire.

###